

La tailhe royalle de l'an mil cinq cens et quinze, ensemble vne creue (monte à 412 liures, 11 solz et 9 deniers au mois de septembre) (f° LXXIIIJ).

La tailhe des deniers communs du moys de novembre l'an mil cinq cens et quinze (monte à 164 liures 17 sols 8 deniers).

De laquelle somme ledict Marron se rambourcera de la somme de treize liurez quinze solz qu'il a païé à Sr Jehan Gayand, pour cinquante bennes auoyne que led. Gayand a bailhé, pour donner à Mons^r d'Ampuys, compris aultres menues despences que ledit Gayand a fourny (f° LXXIIIJ, V°).

Et plus, dix huyt liures dix huit solz six deniers, qu'il a desliuré et païé à plusieurs personnes, qui ont mené les auuïrez au camp du Roy à Moyrenc, Grenoble et ailheurs, par le commandement de Henry Merle, veriffié par ledict Marron, avec ledict Merle, le huyt d'april l'an mil cinq cens dix sept, et mys débiteur ledict Merle (f° LXXV).

Il est fait mention de « noble Pierre Chappuys, chasteillon de Coindrieu », le 30 décembre 1518 (f° 78).

Joseph DENAIS.

(A suivre.)

